

ARRÊTÉ n° 2025-51-DAJI
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU
COMITÉ ÉLECTORAL CONSULTATIF

LE PRÉSIDENT

- Vu le code de l'éducation et notamment son article D 719-3,
- Vu les statuts d'Avignon Université et notamment son article 20,
- Vu l'arrêté n°2024-32-DAJI du 9 décembre 2024 modifiant la composition du Comité Électoral Consultatif
- Vu l'arrêté n°2025-49-DAJI du 6 novembre 2025 portant proclamation des résultats des élections des 5 et 6 novembre 2025 et notamment son annexe concernant les résultats de l'élection des représentants des usagers au Conseil d'Administration (CA),
- Vu la désignation de Monsieur MAXIMIN Mathieu en qualité de représentant au Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'université pour la liste « Bouge ton Campus avec Inter'asso Avignon et ses associations »,
- Vu le courrier N / Réf DAJI-GL-MB-JR/n°2025-52 portant désignation d'office de Monsieur GUILLAUME Rémi en qualité de représentant au Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'université pour la liste « UNI : la droite étudiante ! »,
- Vu la désignation de Monsieur BERRAG Allal en qualité de représentant au Comité Électoral Consultatif (CEC) de l'université pour la liste « SNASUB-FSU / FERC Sup-CGT »,

ARRÊTE,

Article 1 :

Monsieur BERRAG Allal, représentant de la liste « SNASUB-FSU / FERC Sup-CGT » au sein du collège BIATSS du Conseil d'administration, intègre le Comité Électoral Consultatif en remplacement de Madame SERON Jenny.

Article 2 :

Monsieur MAXIMIN Mathieu, représentant de la liste « Bouge ton Campus avec Inter'asso Avignon et ses associations » au sein du collège des usagers du Conseil d'administration, intègre le Comité Électoral Consultatif.

Article 3 :

Monsieur GUILLAUME Rémi, représentant de la liste « UNI : la droite étudiante ! » au sein du collège des usagers du Conseil d'administration, intègre le Comité Électoral Consultatif.

Article 4 :

Le Comité Électoral Consultatif est composé comme suit :

RÉPRÉSENTANTE DU RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

CARBONE Catherine

Directrice adjointe de la DRAESRI (Direction régionale académique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)

RÉPRÉSENTANTES DE L'ÉTABLISSEMENT

AUTIER Anne-Laure, Responsable du pôle pilotage et coordinatrice de paie (DRH)

BONNOT Marina, Directrice des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI)

DUPRET GERMAIN Séverine, Cheffe du Bureau du déploiement et de l'accompagnement des outils de la formation (DES)

REPRÉSENTANTS DES LISTES REPRÉSENTÉES AU CA

Collège A	Liste d'appartenance
DOUVINET Johnny	Pour une Université Créative et engagée

Collège B	Liste d'appartenance
PAYAN Paul	Pour une Université Créative et engagée

Collège BIATSS	Liste d'appartenance
BERRAG Allal	SNASUB-FSU / FERC Sup-CGT
LUBIN Mario	SNPTES-UNSA

Collège USAGERS	Liste d'appartenance
MAXIMIN Mathieu	Bouge ton Campus avec Inter'asso Avignon et ses associations
GUILLAUME Rémi	UNI : la droite étudiante !

Article 5 :

L'arrêté n°2024-32-DAJI du 9 décembre 2024 susmentionné est abrogé.

Article 6 :

Le présent arrêté sera affiché dans le hall de la zone présidence.

Il sera également consultable dans le recueil des actes et décisions à la rubrique « actes réglementaires » sur le site internet de l'université par le menu accès rapide ou via la plateforme e-Doc de l'université – Affaires Juridiques – rubrique « actes réglementaires ».

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région académique, Chancelier des Universités.

Article 7 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 8 décembre 2025
Le Président d'Avignon Université,
Georges LINARÈS

Signature calligraphique
le 09/12/2025 10:30:29 +01:00



Transmise au Recteur de région académique, Chancelier des universités le 9 décembre 2025